

## Note information - Rentrée 2022



Olympiades des métiers  
Segga L. Lagrange Lillers



Hôtel à insectes IME  
Monchy-le-Preux

Mare Pédagogique IME  
Le Beau Marais Beuvry



*Une période de congés d'été ne me fait pas oublier combien la circonscription fourmille de projets divers et variés, portés par des équipes soucieuses de donner le meilleur aux élèves placés sous leur responsabilité.*

*Une année scolaire nouvelle apporte les trésors d'imagination, de création, d'entreprise que vous déployez pour que le quotidien de tous ces jeunes soit placé sous le signe de la sérénité et du bien-être.*

*Avec votre engagement et votre détermination, vous faites de l'Ecole un lieu de partage où toutes les diversités sont accueillies avec bienveillance pour que le sentiment de compétences parfois abîmé conduise aux ambitions auxquelles tout individu aspire dans une société inclusive.*



La mini-entreprise

Nichoir-Mangeoir  
IME Les Marmousets  
Brebrières

Le poulailler  
5<sup>ème</sup> Segga collège Verlaine  
St Nicolas



Hymne Une seule Terre  
IME Les Longs Champs



*C'est avec le plus grand plaisir que je retrouve tous les professionnels exerçant dans notre circonscription, quelles que soient leurs fonctions, pour qu'ensemble nous poursuivions les travaux de réflexion qui ont été mis en veille après deux années de crise sanitaire. Avec l'équipe des conseillers pédagogiques, j'aurai à cœur d'être à vos côtés pour accompagner les pratiques professionnelles et les projets auxquels vous êtes attachés.*

*L'équipe d'Arras ASH : Madame Le Borgne, Madame Wittwer, Madame Lokietek, Madame Caupin, Madame Tixier, Monsieur Delaby, Monsieur Becquet, se joint à moi pour souhaiter la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui exerceront pour la première fois au sein de la circonscription. Leurs compétences et leur regard nouveau au sein d'une équipe seront mis au service de tous nos jeunes dans le but de porter des parcours de scolarisation éclairés et prometteurs.*

*Que cette nouvelle année scolaire apporte à chacune et à chacun entière satisfaction dans son action individuelle qui ne pourra que s'enrichir dans une approche collective et partenariale.*

**Nasséra SOBCZAK**

**« Il y a au fond de vous de multiples petites étincelles de potentialités ; elles ne demandent qu'un souffle pour s'enflammer en de magnifiques réussites ». Wilferd A. PETERSON**

## Pour information

Cette note rappelle les orientations de rentrée et rassemble les principales informations relatives à la vie de la circonscription dans sa dimension administrative et pédagogique durant cette année scolaire.

**Je vous remercie de veiller à ce qu'elle soit portée à la connaissance de l'ensemble des personnels enseignants.**

Tout au long de l'année, **l'équipe de circonscription restera à votre écoute. Elle s'efforcera de répondre à vos demandes et vous accompagnera dans vos missions.**

Afin de vous aider à développer vos compétences dans le domaine du numérique, je vous rappelle que **Maxime Becquet vous propose différentes interventions en s'adaptant à vos besoins.** N'hésitez pas à le contacter pour toutes questions liées à ce domaine.

Voici quelques exemples sans que cela soit exhaustif :

- ✚ Cartable de poche ASH
- ✚ Outils d'aide à la lecture et à l'écriture (1h30)
- ✚ Cartes mentales et autres outils (1h30)
- ✚ Créer et partager des exercices interactifs : Learning Apps, Quizinière, QRcodes (1h30)
- ✚ Tablettes en classe (1h30)
- ✚ Formation TBI / VPI / ENI (1h30)

Pour les équipes qui le souhaitent, je vous invite à solliciter les conseillers pédagogiques pour la mise en œuvre de temps d'accompagnements collectifs relatifs aux champs disciplinaires indiqués ci-dessous :

- **Hélène Tixier pour le plan Mathématiques.**
- **Frédérique Caupin pour le plan Français.**
- **Maxence Delaby pour les Sciences/Technologie, EDD et EPS.**

**Concernant les différentes actions de formation, les projets de la circonscription et les modalités d'inscription, vous pouvez y accéder via le lien suivant : [lien Escola](#).**

Pour répondre à un questionnement spécifique autour du fonctionnement administratif et pédagogique de nos dispositifs, vous vous rapprocherez du conseiller ou de la conseillère référent(e) du dossier :

- **les ESMS et le suivi des UEE école : Frédérique CAUPIN**
- **les ULIS et le suivi des UEE collège : Maxence DELABY**
- **les SEGPA et le suivi des UEE LP : Hélène TIXIER**

## CADRE SANITAIRE 2022-2023 : niveau retenu à partir de la rentrée scolaire

Il comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle ;**
- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau orange ;**
- **niveau 3 / niveau rouge.**

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présentiel pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

Le cadre sanitaire ainsi que des documents d'information et de communication (FAQ, infographies, etc.) sont disponibles sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

**Je vous remercie de consulter le site et la FAQ. Nous ne manquerons pas de vous informer des possibles évolutions chaque fois que la situation nous l'imposera.**

## Orientations pour l'année 2022-2023

Notre action respectera les priorités de l'année scolaire 2022-2023 :

- ✚ **Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux** (renforcement des plans français et mathématiques, continuité entre les cycles, culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves, focale sur le collège : réduction des écarts de niveaux en sixième, ouverture aux métiers et au monde professionnel, développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire...)
- ✚ **Une École engagée pour l'égalité et la mixité** [...] Le succès de l'École inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement. [...]
- ✚ **Une École engagée pour le bien-être des élèves** [...] L'École doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement [...]

**(Circulaire de rentrée 2022 du 29-06-2022)**

Le travail mené au sein de la circonscription s'inscrit dans la dynamique inclusive à laquelle je suis fortement attachée. Les réflexions engagées se poursuivront au sein de la circonscription autour du principe de l'éducation inclusive tel qu'il est défini, dans l'article premier de la loi du 8 juillet 2013, renforcé **par les circulaires de rentrée 2019 (Ecole inclusive), de 2021 et par le nouveau projet académique 2022-2025** (consultable sur le site de l'académie <https://www1.ac-lille.fr/projet-academique>).

Ensemble, nous aurons à conjuguer nos compétences interprofessionnelles visant à accompagner tous les élèves dans un parcours scolaire réussi. Cela exige de chacun la capacité à développer une coopération active au service de la construction des apprentissages des élèves qui nous sont confiés que ce soit dans le champ de l'adaptation comme dans celui du handicap.

Chaque parcours scolaire se construit avec l'élève, sa famille, les enseignants et nos nombreux partenaires. **En ASH, le travail en équipe pluridisciplinaire est le socle de la réussite des élèves.** En instaurant un climat de confiance entre chacun des acteurs, nous permettrons à chaque jeune de croire en ses capacités à progresser.

## **Politique éducative : quelques textes qui nourriront la réflexion pour mieux conduire notre action au quotidien**

### **SEGPA**

[...] La circulaire du 28 octobre 2015 a modifié en profondeur le parcours de scolarisation des élèves bénéficiaires de la Segpa. Ce texte redéfinit notamment l'orientation et les modalités d'admission des élèves, qui s'appuient désormais sur une démarche en deux temps : pré-orientation, pour certains élèves préalablement repérés, dès la fin de la scolarité élémentaire et orientation en fin du cycle de consolidation (C3). **Il détaille plus particulièrement les conditions nécessaires à l'individualisation de leurs parcours de formation.**

[...] L'évolution la plus importante et essentielle tient à ce que la Segpa et l'ensemble du collège soient invités désormais à fonctionner sur un mode inclusif, dans la droite ligne du principe d'inclusion énoncé par la loi de refondation de l'Ecole, et des dispositions prévues par la réforme du collège ; **la Segpa elle-même étant appelée, dans le même temps, à devenir un dispositif ressources pour l'inclusion, pour l'ensemble de l'établissement.**

Ces changements ont évidemment un impact sur le projet d'établissement et le pilotage global du collège [...]

**Pour cette année scolaire, nous retravaillerons sur les outils d'aide à la personnalisation des parcours scolaires via l'application Openscol. Nous élargirons cette réflexion à la place de l'évaluation au service du projet de formation et d'orientation du collégien de Segpa. Des groupes de travail et des actions de formation seront proposés à l'échelle de la circonscription auxquels je vous invite à participer dans le cadre d'une démarche individuelle et collective de développement professionnel.**

- **Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 : Enseignements adaptés—Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**
- **Vade-mecum du fonctionnement de la SEGPA en mode inclusif**
- **Ensemble des outils d'aide à la personnalisation des parcours scolaires – Académie de Lille -2018**
- **Bilan SEGPA— Rapport 2018-076, juillet 2018**

### **ESMS**

[...] Aujourd'hui, un nombre restreint d'ESMS a au moins une partie de son unité d'enseignement en fonctionnement externe. L'externalisation d'un nombre plus important d'unités d'enseignement (nommées UEE), dans le premier et le second degré, en dehors des murs des établissements et services médico-sociaux, vise plusieurs objectifs parmi lesquels :

- une diversification du panel de l'offre de scolarisation et une plus grande fluidité dans les parcours de formation proposés aux élèves en situation de handicap ;
- un accroissement du nombre d'heures de scolarisation des élèves scolarisés en ESMS ;
- l'affirmation d'un enseignement adapté, tenant compte des besoins d'accompagnement des élèves, en référence aux programmes de l'éducation nationale et permettant d'assurer les apprentissages scolaires et le développement de l'autonomie et de la socialisation ;
- un enseignement professionnel intégrant l'initiation et la première formation professionnelle ;
- une intensification de la coopération entre l'éducation nationale et le secteur médico-social au bénéfice des enfants accompagnés. [...]

[...] Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, il a été décidé de conforter les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS). A la rentrée 2022 sera mise en place une EAMS par bassin sur la circonscription d'Arras ASH. La finalité des EMAS est de **pouvoir apporter une expertise ainsi que des ressources médico-sociales aux établissements scolaires** et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant si besoin sur les expertises et les ressources existantes sur le territoire.

Les évolutions notables du médico-social nous amènent à envisager l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles des personnels enseignants mis à disposition d'un ESMS. Le travail en inter-métiers s'impose à chacun d'entre nous, aussi nous proposerons aux équipes pédagogiques des temps de travail à l'échelle d'un établissement et/ou des actions de formation permettant un développement professionnel en adéquation avec la politique inclusive qui s'organise depuis 2019.

Des visites UE et UEE par l'équipe de circonscription seront envisagées. Elles permettront d'enclencher le travail autour de la logique de parcours pour les jeunes relevant du champ du handicap qui se construit dans la durée avec l'ensemble des acteurs. Nous prendrons le temps d'accompagner les équipes pour que les fonctionnements participent pleinement à la mise en place des parcours inclusifs dans le respect du projet de vie qui aura été défini en équipe pluri-professionnelle.

- [Loi de 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école](#)
- [Arrêté du 2-4-2009, Création et organisation des unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé](#)
- [Arrêté de 2016 UE/UEE](#)
- [CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap](#)  
(Retrouvez prochainement sur les sites Arras Ash et ASH 62 les différents documents.)

#### **Ulis Collège et LP**

Les jeunes notifiés Ulis sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs parcours vers le lycée professionnel. La diversification de leur parcours est une chance pour que se concrétise un projet professionnel adapté à leurs besoins. Nous souhaitons pouvoir vous proposer des temps de rencontre et de formation afin de vous aider à mieux connaître certaines voies encore inexplorées à ce jour, car méconnues.

- [Circulaire de rentrée 2022](#)  
*Cf « 1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux » > Paragraphe 4 « Un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous »*
- [Les unités localisées pour l'inclusion scolaire \(ULIS\), des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés – Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015](#)

### **OUTILS DE POSITIONNEMENT : faciliter la diversification des parcours de scolarisation**

Dans le respect d'une logique de parcours qui est de plus en plus diversifiée, il demeure indispensable de prendre le temps de l'évaluation de début d'année en utilisant les outils nationaux, mais également ceux mis à disposition par la circonscription d'Arras ASH (Openscol)

Par ailleurs des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs afin de les aider à mieux cerner les besoins de leurs élèves. Ils vous aideront à observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe et faciliteront la mise en place de remédiation. Je vous invite à les consulter. Vous saurez choisir les exercices répondant aux besoins spécifiques de vos élèves.

La rédaction du projet individuel, outil indispensable dans la mise en œuvre du parcours du jeune apprenant, s'appuiera sur l'analyse faite de ces évaluations dans une approche collective.

Les équipes souhaitant une présentation pour une meilleure mise en œuvre de ces outils, sont invitées à se rapprocher de l'équipe de circonscription.

- <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

## LE PPCR

Dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) généralisé à l'ensemble de la fonction publique, une réforme des modalités d'évaluation et d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale a été mise en place à compter de la rentrée 2017. Le courrier du 23 janvier 2018 envoyé par le Recteur de l'académie à l'ensemble des personnels d'enseignements et psychologues de l'Education nationale du 1<sup>er</sup> degré, explicite les grandes lignes de cette réforme et l'organisation de ce nouveau mode d'évaluation. Je vous invite à le lire. Les modalités des rendez-vous de carrière pour cette présente année restent les mêmes que celles indiquées dans le courrier.

**Je tiens à attirer votre attention sur ce moment particulier du rendez-vous de carrière. Il revêt la forme d'un entretien professionnel dont l'objectif est de vous permettre de procéder à une analyse réflexive de votre parcours en vous appuyant sur le référentiel des compétences des professeurs et personnels éducatifs, complété par le référentiel des compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé. Je vous invite à considérer ce moment comme un véritable échange vous engageant dans une démarche de développement professionnel et vous permettre d'envisager des perspectives à moyen et long terme dans votre parcours.**

Le PPCR donne une nouvelle dimension à l'accompagnement individuel et collectif des personnels enseignants dans leur pratique quotidienne de la classe. Je continuerai à proposer des visites en classe ou des temps d'échanges collectifs à l'échelle des équipes. Nous pourrions partager et nourrir la réflexion pédagogique/didactique pour construire des compétences collectives visant à assurer la cohérence et l'efficacité de notre action éducative.

- [Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale](#)

## LE CAPPEI

[...] « L'article L. 111-1 du code de l'éducation affirme que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : **quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.**

La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires récentes nécessitent une évolution de la formation des enseignants du premier et du second degré exerçant leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, à une grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Le décret n° 169 du 10 février 2017 crée le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) pour les enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Ce décret est complété par deux arrêtés du 10 février 2017 qui précisent, d'une part, les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du Cappei et, d'autre part, l'organisation de la formation préparant au Cappei. **Il a été modifié avec la circulaire 12-2-2021 dont je vous invite à prendre connaissance.**

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, a une grande difficulté scolaire ou à une maladie. Dans la présente circulaire, le lieu



d'exercice des candidats au Cappei suivant cette formation sera désigné comme « poste support de formation ». [...] . Par ailleurs, cette nouvelle circulaire introduit la VAEP (Validation des Acquis d'Expérience Professionnelle d'un enseignement inclusif). Une réunion d'information a été proposée le 16 juin dernier à l'échelle départementale pour sa première année de mise en œuvre.

- [Lien vers les attendus académiques CAPPEI](#)

## LA CIRCONSCRIPTION

### L'EQUIPE

Mme Nasséra SOBCZAK, IEN	<a href="mailto:ce.0623182x@ac-lille.fr">ce.0623182x@ac-lille.fr</a>
Mme Véronique LE BORGNE, secrétaire	<a href="mailto:ce.0623182x@ac-lille.fr">ce.0623182x@ac-lille.fr</a>
Mme Jeannine WITTEWER, gestionnaire formation AESH	<a href="mailto:jeannine.wittwer1@ac-lille.fr">jeannine.wittwer1@ac-lille.fr</a> <a href="mailto:ce.i62gestarrasash@ac-lille.fr">ce.i62gestarrasash@ac-lille.fr</a>
Mme Silvia LOKIETEK, AESH référente	<a href="mailto:silvia.lokietek@ac-lille.fr">silvia.lokietek@ac-lille.fr</a> <a href="mailto:referent.aesh-arras@ac-lille.fr">referent.aesh-arras@ac-lille.fr</a>
Mme Frédérique CAUPIN, CPC	<a href="mailto:frederique.caupin@ac-lille.fr">frederique.caupin@ac-lille.fr</a>
Mme Héliène TIXIER, CPC	<a href="mailto:helene.lefebvre1@ac-lille.fr">helene.lefebvre1@ac-lille.fr</a>
M. Maxence DELABY CPC	<a href="mailto:maxence.delaby@ac-lille.fr">maxence.delaby@ac-lille.fr</a>
M. Maxime BECQUET, ERUN	<a href="mailto:maxime.becquet@ac-lille.fr">maxime.becquet@ac-lille.fr</a>

### Adresse et horaires d'ouverture du secrétariat

<p><b>Adresse :</b> ARRAS ASH 16 Abel Bergaigne 62000 Arras</p> <p><b>Téléphone :</b> 03/21/71/50/85</p>	<p><b>Horaires d'ouverture du secrétariat :</b></p> <p>Du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15</p> <p><b>Mercredi 08h15 à 12h00</b></p>
--	---

### SITE DE LA CIRCONSCRIPTION (à consulter régulièrement) :

<https://ienarrasash.etab.ac-lille.fr/>

Vous y trouverez :

- les documents administratifs
- les ressources pédagogiques
- la vie de circonscription ( [à consulter dans « Ressources »](#) : les vidéos sur les dispositifs, le projet EDD...)

### CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

Je tiens à vous assurer mon entière disponibilité et ma volonté de poursuivre au sein de la circonscription, une communication respectueuse, basée sur la confiance. Cela reste un élément indispensable au bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Toute demande de rendez-vous avec l'IEN est à formuler auprès de la secrétaire de la circonscription par téléphone, par courrier en respectant la voie hiérarchique ou par courriel en précisant, dans tous les cas, l'objet de la demande.

**J'attire l'attention de chacun sur l'obligation de respecter la voie hiérarchique, seule façon d'assurer la cohérence et la transmission des avis.**

### CORRESPONDANCE VIA LE COURRIER ELECTRONIQUE ET I-PROF

De nombreuses informations vous parviennent par le courrier électronique professionnel ([prenom.nom@ac-lille.fr](mailto:prenom.nom@ac-lille.fr)) ou par votre boîte I-Prof, aussi je vous remercie de consulter le plus régulièrement possible votre boîte professionnelle.

**Aucune correspondance ne sera faite via les boîtes personnelles.**

## GESTION DES ABSENCES

Toute absence ou prolongation de congé **doit être signalée au plus tôt à Madame Le Borgne par mail (si possible avant 8h30) et parallèlement à l'établissement, afin d'assurer une organisation optimale du remplacement.**

Je vous rappelle que l'utilisation des imprimés en vigueur est indispensable pour une prise en compte de vos demandes. Je vous remercie de les utiliser via le lien ci-dessous. Tout document non conforme vous sera retourné.

- [Vademecum des autorisations d'absences](#)

Absence/Congé

- [Lien vers les documents en ligne, disponibles sur le site ASH62](#)

Délai de transmission des arrêts de travail (48h)

Dossier accident du travail 2015 (par voie postale)

Grève

### A NOTER dans vos agendas

- Réunion des directeurs de Segpa : **Mardi 6 septembre 2022 de 09:00 à 11:30 collège L. Lagrange LILLERS**
- Réunion des enseignants référents : **Mardi 6 septembre 2022 de 14:00 à 16:30 collège L. Lagrange LILLERS**
- Réunion des personnels nouvellement nommés sur Arras ASH : **Jeudi 8 septembre 2022 de 17:30 à 18:30 collège Ch. Péguy ARRAS**
- Réunion des directeurs d'ESMS : **Vendredi 9 septembre 2022 de 09:00 à 11:00 collège Prévert HOUDAIN**
- Réunion des coordonnateurs pédagogiques (ou enseignant représentant l'équipe pédagogique) : **Vendredi 9 septembre 2022 de 13:30 à 16:00 collège Prévert HOUDAIN**
- Réunion PPCR (personnels éligibles à la campagne 2022-2023) : **Mardi 13 septembre 2022 de 17:00 à 18:00 collège D. Diderot DAINVILLE**
- Retour fiche renseignements établissements : **16 septembre 2022**
- Retour des calendriers prévisionnels d'organisation réglementaire service en ESMS (108H) : **16 septembre 2022**
- Retour des emplois du temps des enseignants : **21 septembre 2022**
- Passation des évaluations Openscol Segpa (pour la rédaction des PI) : **début septembre 2022 jusqu'au 21 octobre 2022**

### QUELQUES REFERENCES

- [Circulaire de rentrée 2021 BO du 29/06/2022](#)
- [Lettre à tous les professeurs du 27/06/2022](#)
- [BO n° 25 du 24 juin 2021 : Programme du Cycle 1 : ressources actualisées](#)
- [BO n° 31 du 30 juillet 2020 : Programmes d'enseignement Cycle 2, Cycle 3, Cycle 4 \(modifications\)](#)
- [Projet académique 2022-2025](#)
- **Mise en œuvre du protocole PPCR : rendez-vous de carrière et accompagnement des personnels**

Pour aller plus loin...

Livres :

- **La pédagogie de l'inclusion scolaire – Un défi ambitieux et stimulant sous la direction de Nadia Rousseau (Collection Education Intervention – Presses de l'Université du Québec)**



- Retrouver l'envie d'apprendre : Comment en arriver à une école de la réussite pour tous ? Serge Boimare
- Gérer ses émotions et s'affirmer positivement – Claudia Verret ; Line Massé (Chenelière Education)
- Enseigner en classe flexible – A. Larcher ; E. Laversanne ; A. michel ; A. Onyszko Leclair ; S. Walker (Retz)
- Enseigner en Unité d'enseignement : Pour une école inclusive – Bruno Egron (Retz)
- Construire un climat de classe serein : Apprendre et progresser ensemble – B. de Vathaire-Cardona ; M. Piechocki-Lacchetti (Nathan)

